

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 7 JUILLET 2022

Délibération n°2022.CA.30

Intitulé et descriptif de l'objet :

Masters en anglais UBFC : organisation de l'année universitaire 2022-2023 :

- les fiches filières et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), relatives aux parcours M1 et/ou M2 ouverts à la rentrée 2022-2023 telles que présentées en annexe 1 ;
- le calendrier universitaire : organisation de l'année universitaire et dates de suspension des cours tels que présentés dans les tableaux 2 du présent rapport ;
- les droits d'inscription et modalités de traitement UBFC pour l'année universitaire 2022-2023.

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

| Membres : | Décompte des votes : |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Effectif statutaire : 45 (nombre de membres composant le conseil)• Membres en exercice : 45 (effectif statutaire-sièges vacants)• Quorum : 23• Membres présents : 21• Membres représentés : 13 (nombre de personnes ayant donné procuration)• Total : 34 | <ul style="list-style-type: none">• Refus de vote : 0• Abstention(s) : 2• Votants : 32 (total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)• Blanc(s) ou nul(s) : 0 (en cas de vote à bulletin secret)• Suffrages exprimés : 32 (= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)• Pour : 32• Contre : 0 |

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 11 juillet 2022

Le Président d'UBFC
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Madame la Rectrice de l'academie de Besançon, Rectrice de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »